

2014/6245 - EXTENSION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MEYNIS ET DE LA MAISON DE L'ENFANCE DU 3E ARRONDISSEMENT - 274 RUE PAUL BERT A LYON 3E - OPERATION N° 03401002 - MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 13 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2012/4362 du 2 avril 2013, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 7 000 000 € TTC (valeur janvier 2012), y compris le mobilier pour un montant de 170 000 €, la prise en compte de l'amiante sur le bâtiment existant de la Maison de l'Enfance pour 200 000 € et les assurances dommage ouvrage et tout risque chantier pour un montant de 65 000 €.

Dans ce cadre, un marché de travaux de Carrelage Faïence n° 128248 a été conclu avec la Société Carrelage Vendôme pour un montant de 42 394,80 € HT. Ce marché a été notifié le 22 novembre 2012. Par avenant du 23 octobre 2013, notifié le 12 novembre 2013, ce marché a été transféré à la société Carrelage Vendôme SN.

Lors de la réalisation du gros œuvre, des difficultés de mise en œuvre ont généré des différences de niveau peu importantes qu'il convient de rattraper par des chapes ciment non prévues. De plus, quelques petits ajouts de carrelage et faïences permettront de résoudre des problématiques d'entretien très ponctuelles qui sont apparues lors de l'exécution des travaux de carrelage.

Ces travaux supplémentaires rendus nécessaires par cette sujétion technique imprévue lors de la conclusion du contrat, de caractère exceptionnel et imprévisible, nécessitent la passation d'un avenant au marché n° 128248 de Carrelage Faïence :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
128248	13	Carrelage Vendôme SN	42 394,80	0	6 989,12	49 383,92	16,49

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé. »

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2012/4362 du 2 avril 2013 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ledit avenant ;

Oùï l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La modification du marché de travaux de Carrelage Faience n° 128248 est approuvée comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
128248	13	Carrelage Vendôme SN	42 394,80	0	6 989,12	49 383,92	16,49

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY